



106, rue Jean Jaurès  
59287 LEWARDE  
Tél : 03 27 97 37 37  
[mairie-de-lewarde@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-lewarde@wanadoo.fr)

**Arrêté municipal d'interdiction de circulation et de stationnement à  
l'occasion  
de la fête des voisins le vendredi 31 mai 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la réglementation relative aux bruits de voisinage, à la salubrité et la propreté,

Considérant l'organisation de la fête des voisins, le vendredi 31 mai 2024,

Considérant la demande effectuée par Madame Delphine ZAGACKI en date du 5 avril 2024

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup> : Circulation**

La circulation de tout véhicule sera interdite à l'occasion de la fête des voisins, le vendredi 31 mai 2024, de 18h à minuit sur la partie du parking de l'allée du bois, face à l'entrée de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent. Cependant, l'accès des riverains et des véhicules de service public devra être cependant maintenu en permanence.

**Article 2 : Signalisation et logistique**

Les organisateurs procéderont à la mise en place du matériel et de la signalisation nécessaires en coordination avec les services municipaux de la ville.

**Article 3 : Mesures diverses**

Les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de la fête. Ils veilleront à la tranquillité publique, au respect et à l'application des règles du code de la route, devront prendre toutes les mesures de nettoyage, de protection de l'environnement et de sécurité liées à son organisation.

**Article 4 : ampliation**

Une copie de cet arrêté sera transmise pour application à Monsieur la Responsable du Commissariat de Police d'Aniche, Monsieur Jean-Claude Dubrunquez, adjoint à la sécurité et aux organisateurs qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Lewarde, le 16 mai 2024

Alain BRUNEEL  
Maire de Lewarde

